

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région

C'est la publicité qui fait vendre!

De bons produits, une bonne publicité dans les journaux, font des maisons prospères et des clients satisfaits.

de la...
9.50
11.75
5.75
13.50
18.50
9.50
enfants.

ac

K

INE
HE

chez...
142
2-5-10-15

TES

ÉES

habituels...
la sérieux...
l'incom...
techni...
de ne...
absolu...
faire...
de leur...
pour...
annonces...
libres: —

DELLIN
phonées

deposer...
simulad...
comptant

plus...
rapid...
mar...
couple

service...
ad...
de

IX

RT

9 fr.

10 fr.

11 fr.

12 fr.

13 fr.

BUREAUX
N° 71, Grande-Rue, T. 237.32, 237.33 et 237.34
FOURCOING — 23, rue Courtois, T. 27.
LILLE — 3, rue Poldierbe, T. 638.51
PARIS — 28, boulevard Poissonnière, Tél. Provenance, 77.94.
TOURCOING — 105, rue de la Station, T. 544.
ANCIENS DIRECTEURS:
Jean Ribaut
Clément Bataillon
Madame Alfred Rebus

CHRONIQUE DES LETTRES SUITE DES PASQUIER

L'incontestable réussite de Georges Duhamel, dans sa *Chronique des Pasquier*, est qu'il a créé entre ses lecteurs et ses personnages une intimité familière, de telle sorte que nous attendons avec curiosité et suivons avec sympathie, de volume en volume, l'histoire de leurs aventures tragiques ou même banales. Banales, car Duhamel joue la difficulté: à la différence, par exemple, de Jules Romains, qui poursuit parallèlement au clair ruisseau de la *Chronique des Pasquier* la torrentielle épopée des *Hommes de bonne volonté*, il ne multiplie point les personnages, ni ne cherche à usurper l'attention en donnant à son récit la toile de fond de grandioses événements historiques. Au centre de chaque volume, nous trouvons toujours la même cellule sociale, la famille Pasquier; le docteur avec ses lubies d'éternel enfant, M^{me} Pasquier avec son humble amour d'ange protecteur, et Joseph, l'homme d'argent, et Ferdinand le myope, et Cécile à son piano, et la souriante Suzanne, et tout au premier plan, Laurent l'inquiet, Laurent le savant qui cherche anxieusement dans la science une réponse à son angoisse métaphysique et à sa nostalgie de Dieu. Et puis, autour de la famille Pasquier, un petit monde évolue, qui change et se renouvelle selon que l'action du récit se déplace, et nous fait passer, par exemple, de la jeune bohème unanime du *Désert de Bièvres* au monde scientifique et universitaire des *Maitres*.

Or, nous les connaissons maintenant si bien, ces Pasquier, que nous ne demandons plus à leurs aventures d'être exceptionnelles: c'est même, je crois, dans la mesure où elles sont communes qu'elles nous touchent davantage. J'attends pour ma part avec une extrême curiosité la page, que nous ne pouvons manquer de trouver dans un des prochains volumes, celle où Duhamel racontera la mort de M^{me} Pasquier. Qu'un Pasquier, passant vers le Jardin des Plantes, y retrouve une image ou un parfum de son enfance, c'est toute la mélancolie du *Jardin des bêtes sauvages* qui afflue à notre mémoire, et il nous semble que c'est notre propre enfance que nous venons de rencontrer. Le dernier volume, *Cécile parmi nous*, montre Cécile mariée et mère. Cécile a été, dans les volumes précédents, le personnage, je ne dis pas le moins vrai, car il l'était d'une vérité poétique, mais le plus idéalisé. Cette jeune fille n'est pas seulement une musicienne géniale, elle est l'ange de la musique: sa seule présence apaise, purifie, élève. Quand Duhamel craint d'avoir trop cédé à son humour triste, quand il est las de peindre la quête sans issue de Laurent, le désespoir biblique de Justin Weil et la bassesse médiocre des hommes prétendus supérieurs, il va chercher Cécile, il la fait asseoir au clavecin, et quelques mesures de Couperin et de Bach ouvrent le ciel.

Mais voici Cécile mariée à ce Richard Fauvet, qui apparaît à la fin des *Maitres* et que nous avions pris pour un savant. Fauvet est un savant amateur et il joue surtout à l'écrivain, au chef d'école, à l'intellectuel pur, avec tout ce que cette qualité peut impliquer de sécheresse, d'artifice et de froide vanité. Après de ce mari trop intelligent et volage, Cécile souffre. Justin qui, amoureux de Cécile, veille à l'apurement dans l'ombre de son désespoir, sur le bonheur de son idole, profite d'une polémique de presse pour gifler Fauvet et se battre en duel avec lui.

(Lire la suite page 3.)

Un buste de M. Daladier



Le sculpteur ECHACKER, professeur à l'École des beaux-arts de Marseille, a été chargé d'exécuter le buste de M. Daladier, par la Fédération nationale du commerce et de l'industrie, en hommage à l'action personnelle du président du Conseil en septembre dernier. (Ph. Kopytsov.)

DE NOUVEAUX VITRAUX A NOTRE-DAME DE PARIS



Lundi matin, à Notre-Dame de Paris, on a commencé la pose de vitraux modernes récemment enlevés du pavillon pontifical de l'Exposition internationale de 1937 (Ph. France-Press.)

La discussion du budget commencera jeudi à la Chambre

LE VOTE SUR LA PROCÉDURE D'URGENCE AURA LIEU AUJOURD'HUI

Paris, 12 décembre. — Une semaine de politique intérieure assez chargée commence. Lundi, ce fut la suite de la discussion

La mort de M. Albert Carré ancien directeur de l'Opéra Comique



Paris, 12 décembre. — On annonce la mort à Paris, à son domicile, de M. Albert Carré, ancien directeur de l'Opéra Comique. Né à Strasbourg, le 22 juin 1852, M. Albert Carré fut directeur du Vaudeville, du Gymnase, de la Comédie Française et de l'Opéra Comique. Il était vice-président de l'Association des artistes dramatiques et président de l'Association des directeurs de Paris. Auteur du « Docteur Jojo » et de la « Basoche », il était commandeur de la Légion d'honneur.

VICTOIRE MAIS NON TRIOMPHE DU GOUVERNEMENT STOYADINOVITCH AUX ÉLECTIONS YOUGOSLAVES

La liste Matchek obtient 40 % des voix

Belgrade, 12 décembre. — Les derniers résultats des élections à la Skoupchtina confirment la victoire du président Stoyadinovitch et la défaite de la plupart des chefs de l'opposition. Sont battus notamment M. Desicovitch, chef du parti démocrate serbe; M. Trifunovitch, dirigeant du parti radical serbe; l'ancien général Jivkovic, chef du parti national yougoslave, ainsi que de nombreux autres membres de l'opposition qui avaient fait alliance avec le leader croate, M. Matchek. Il semble que la Ligue gouvernementale a obtenu d'imposantes majorités, surtout en Slovinie, en Voïvodine, en Serbie orientale, en Serbie du Sud, et aux confins de l'Albanie. Les minorités nationales et surtout les Allemands de Voïvodine ont voté en masse pour la liste gouvernementale.

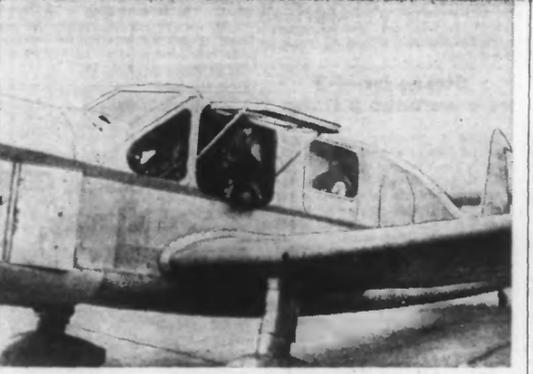
(Lire la suite page 2.)

LA TENSION FRANCO-ITALIENNE A ÉTÉ ÉVOQUÉE HIER A LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le gouvernement britannique garde le contact avec le gouvernement français et il a agi auprès de Rome

Londres, 12 décembre. — Répondant à la Chambre des Communes au député travailliste John Morgan, qui lui demandait s'il existait un traité, pacte ou accord, en vertu duquel, au cas où l'Italie déclarerait la guerre à la France ou à ses possessions coloniales, la Grande-Bretagne devrait venir à l'aide de la France, M. Chamberlain a déclaré: « Aucune clause spécifique de ce genre n'est contenue dans aucun des traités ou pactes conclus avec la France ». (N.D.L.R. — Il n'existe, en effet, aucun engagement britannique formel envers la France du genre de celui qui fait l'objet de la demande ci-dessus. Mais, étant donné l'intérêt marqué par la Grande-Bretagne pendant la crise de septembre, au maintien de l'intégrité territoriale de la France, il est peu probable qu'une éventualité semblable à celle qu'envisageait M. John Morgan puisse laisser la Grande-Bretagne indifférente.) D'autre part, le député travailliste Sorenson a demandé au premier ministre, s'il avait fait savoir, ou s'il ferait savoir à M. Mussolini que les récentes manifestations et agitations contre la France auraient un effet embarrassant et probablement défavorable sur les conversations anglo-italiennes. « Comme j'en ai informé la Chambre le 5 décembre, a répondu le premier ministre, le gouvernement britannique a représenté au gouvernement italien que les démonstrations de cette nature, à moins que des mesures ne soient prises pour corriger l'impression qu'elles créent, doivent avoir un effet défavorable sur les perspectives de collaboration entre les quatre puissances de Munich. Je n'ai pour le moment rien à ajouter à cette déclaration ». Enfin, le lieutenant-commandant Fletcher (travailliste) a demandé au premier ministre « si la substance des conversations entre le gouvernement français et M. von Ribbentrop avait été communiquée au gouvernement britannique et si le gouvernement britannique était en consultations avec le gouvernement français au sujet des revendications italiennes sur la Tunisie, la Corse et Nice, qui modifieraient le « statu quo » en Méditerranée dont traite l'accord anglo-italien ». « La réponse aux deux parties de la questions, a répliqué M. Chamberlain, est affirmative ». (Lire la suite page 2.)

L'AVIATRICE MARYSE HILSZ A L'ASSAUT D'UN RECORD



La célèbre aviatrice française va tenter de battre le record de distance pour appareils légers multiplaces de la première catégorie, record détenu actuellement par les aviateurs soviétiques GOUSSAROV et GLELOV, avec 3.318 kms. Elle partira prochainement d'Istres en direction d'Alger et le Sahara. (Ph. N.Y.T.)

La France et l'Angleterre font savoir à Berlin qu'elles tiennent au respect du statut de Memel



LA VILLE DE MEMEL (Ph. Trajpus)

Berlin, 12 décembre. — M. Robert Coulondre, ambassadeur de France à Berlin, s'est rendu lundi matin, au ministère des Affaires étrangères du Reich. Cette visite a eu pour objet la question de Memel. Au nom du gouvernement français, M. Robert Coulondre a déclaré à la Wilhelmstrasse que la France ne se désintéresse pas du statut de Memel, dont elle est signataire. Une démarche analogue a été faite par M. Ogilvie Forbes, chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Berlin. A ce sujet, M. Chamberlain a déclaré à la Chambre des Communes que M. Ogilvie avait exprimé au gouvernement allemand l'espoir qu'il usera de son in-

LE MONUMENT A LA GLOIRE DE L'INFANTERIE



LE SCULPTEUR BOUCHARD devant la maquette du monument, qui va bientôt être édifié place du Trocadéro, à Paris (Ph. Saffra.)

La question ukrainienne vue de Prague



L'Ukraine, bloc de 40 millions d'habitants, que certains rêvent de créer aux dépens de l'U.R.S.S., de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de la Roumanie. (Ph. France-Press.)

Prague, 12 décembre. — Tous les journaux tchécoslovaques suivent avec une très grande attention le développement de la question ukrainienne. « C'est la Pologne, disent-ils, qui sera la première victime, lorsque cette question devra être résolue. « La Pologne d'aujourd'hui n'est qu'une Tchécoslovaquie en plus grand, écrit le « Narodni Listy ». « Plus d'un tiers de sa population est constitué par des minorités ukrainiennes, juive, grand-russe, tchèque, etc. Ces minorités ont tiré leurs conclusions de Munich et posent des revendications analogues à celles qu'avaient posées M. Henlein à Karlsbad. « Notre situation était aggravée par notre position géographique, mais la situation de la Pologne, placée entre deux grandes puissances rivales, n'est pas meilleure. « Nous comprenons pourquoi les Polonais s'opposent aujourd'hui à l'existence d'une Ukraine carpathique indépendante, au voisinage de leur Galicie, qui se soulève et s'appuie sur trente millions d'Ukrainiens qui s'adressent à Moscou en demandant la constitution d'une grande Ukraine indépendante. « Mais pourquoi sacrifierions-nous à la Hongrie la Russie subcarpathique uniquement pour défendre les intérêts polonais ? « Il est vain de nous parler de bon voisinage: en posant comme condition la cession de la Russie subcarpathique à la Hongrie, nous avons constitué chez nous une fédération modèle de trois peuples égaux. Nous ne forçons personne à suivre notre exemple, mais c'est une voie que nous montrons aux autres. « Du reste, le développement politique lui-même les forcera à s'y engager. »

La Commission des Finances vote des amendements qui entraînent une diminution de ressources de plus d'un milliard

AUSSI, M. PAUL REYNAUD L'INVITERA-T-IL A REVENIR SUR CERTAINES DE SES DÉCISIONS

Paris, 12 décembre. — La Commission des finances de la Chambre a repris, lundi matin, l'étude des articles réservés de la loi de finances. Les socialistes et les communistes ont présenté divers amendements tendant à réduire le rendement de la contribution exceptionnelle de 2 % par une majoration des exonérations à la base, mais ces propositions ont été repoussées par 23 voix contre 18 et une abstention. La Commission n'a pris en considération que quelques modifications proposées par MM. Landry et Bardoul, en faveur des familles nombreuses. Ces modifications tendent à exonérer de la contribution exceptionnelle les père de famille ayant deux enfants à leur charge, lorsque leur revenu est inférieur à 8.000 fr., l'exonération augmentant ensuite de 2.000 fr. par enfant à charge. Primitivement, l'exonération, qui était et demeure de 8.000 fr. pour la base, était portée à 10.000 fr. seulement pour les père de trois enfants et plus. La Commission s'est refusée à accepter toute autre exonération ou tout autre abattement à la base. Rappelons que l'exonération se distingue de l'abattement du fait que, lorsqu'elle est dépassée, elle n'est pas le résultat de l'abattement retranché du revenu brut pour constituer le revenu imposable. Exemple: le contribuable marié avec un enfant ou célibataire qui n'a que 5.000 fr. de revenu professionnel ne sera pas, avec le système actuellement envisagé, passible de la contribution exceptionnelle. Mais celui qui en a 6.100 paiera 2 % non sur 100 fr., mais effectivement sur 6.100 fr. de revenu, c'est-à-dire qu'il devra 122 fr. au fisc. La Commission a transmis au ministre des Finances diverses suggestions pour le recouvrement de la contribution exceptionnelle. La Commission a adopté un amendement de M. Jaubert, prévoyant l'exonération des allocations, y compris celles de chômage, des indemnités et prestations résultant des lois d'assistance, etc., ainsi que trois amendements exonérant du prélevement de 2 % les pensions, la retraite du combattant et les rentes provenant d'accident du travail, et un texte de M. Jaubert relatif aux exonérations en cas de revenus rattachés à des catégories différentes. La Commission a rejeté, par 9 voix contre 8, et renvoyé à l'étude du gouvernement un amendement de M. Castelnau préconisant que, pour 1936, la contribution extraordinaire soit progressive et établie sur les revenus de 1933, et, en ce qui concerne les traitements, salaires, pensions et rentes viagères, qu'elle soit perçue par les percepteurs en utilisant les rôles établis pour les assujettis aux impôts sur le revenu. Enfin, l'ensemble des diverses modifications de l'article 2 ter relatif au mode de calcul de la taxe exceptionnelle, me-